

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 25

Date de la convocation :

03/04/2023

Date d'affichage :

03/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu dérogatoire inhabituel de ses séances à la salle polyvalente, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Gabin LORGNIER

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Hugues LAVOGIEZ – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Sabrina LOOTVOET – Sandrine LORIO – Nathalie MAEGHT – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER

Absents : Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) – Marjory DELAVAL (pouvoir à Edith MERLIER) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE) – Nicolas CHOCHOY – Jérôme LEBOUCHER

2023/20

OBJET DE LA DELIBERATION : RECOMPENSES CONCOURS DES JARDINS FLEURIS 2023

Le concours des jardins fleuris est organisé chaque année par la commune d'Eperlecques. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récompenser les participants par des bons d'achat valables dans les jardinerie locales selon le barème suivant :

	Grandes surfaces	Surfaces intermédiaires	Petites surfaces	Campings
1 ^{er}	50€	40€	30€	20€
2 ^e	45€	35€	25€	15€
3 ^e	40€	30€	20€	10€
4 ^e à la fin du classement	30€	15€	15€	10€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, approuve le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Gabin LORGNIER.

Le Maire,

Laurent DENIS.



